

Relais-Now



Bulletin d'information syndicale

Le 2 novembre 1999
Volume 11, Numéro 1

Et la négoooo!!!

(Ginette Allie, présidente)

Les 21 et 22 octobre se tenaient à Québec le Conseil du secteur public et le Conseil du secteur scolaire où nous avons obtenu un rapport de l'état de la négociation aux tables sectorielles et à la table centrale.

Concernant nos conditions de travail, peu de dossiers ont évolué de façon significative. Pour les personnes salariées régulières, la grande bataille sera la sécurité d'emploi (ch. 7-3.00) et l'atteinte de la permanence. La partie patronale considère nos demandes inacceptables et nous dit que le statu quo l'est tout autant. Pour les personnes salariées en service de garde, le dépôt patronal sur les descriptions de tâches des éducatrices et éducateurs ne correspond en rien à nos attentes.

À la table centrale, les offres salariales restent les mêmes, soit 5% pour 3 ans. De plus, le gouvernement n'a aucunement l'intention de bonifier notre régime de retraite, il n'est pas question pour lui d'améliorer notre contrat même si les modifications déposées n'engendrent aucun

frais supplémentaire pour le gouvernement, et comble de tout, il veut réduire sa part versée au RREGOP.

Comme vous le savez, aucune action d'envergure du Front commun n'est prévue en novembre, pas de grève, pas de moyens de pression lourds.

Des visites aux députés, aux ministres et au Conseil des commissaires, sont l'essentiel du plan d'action. Vous pouvez compter sur vos élues et élus, elles et ils seront au rendez-vous.

Sur le plan local, nous maintenons le plan d'action phase 3 qui proposait les pauses-santé communes, le port du macaron, respect des horaires, du temps supplémentaire, etc. Nous ajoutons à celui-ci, la présentation de nos demandes aux Conseils d'établissement. Nous comptons sur vous pour le succès de ce plan d'action qui ne demande pas beaucoup à chacun de vous mais qui compte beaucoup s'il est appliqué par l'ensemble des membres.



Parlons d'argent



(François Martel, Bureau de coordination)

Le gouvernement du Québec se vante d'avoir atteint son objectif du déficit Zéro, un an et demi avant ses prévisions les plus optimistes. La question se pose:

Où a-t-il pris tout cet argent?

La réponse est aussi simple que brutale:
**Dans les poches et les postes
de ses employées et employés
des systèmes publics et parapublics.**

(Suite page 3)

PRÉCISIONS SUR CERTAINES CLAUSES DE LA CONVENTION COLLECTIVE

(Ives Campion, vice-président (par intérim) - Secteur régulier)

PÉRIODE DE REPOS

À la clause 8-2.06, il est dit "La personne salariée a droit à 15 minutes de repos payées, par demi-journée de travail, prises vers le milieu de la période".

S'il vous plaît, rappelez à votre supérieur immédiat que vous y avez droit.

MONTANTS VERSÉS EN TROP

À la clause 6-9.04, il est dit "Avant de réclamer d'une personne salariée des montants qui lui ont été versés en trop, la Commission s'entend avec la personne salariée et le syndicat sur les modalités de remboursement. Telles modalités doivent faire en sorte qu'une personne salariée ne rembourse jamais plus de dix pour cent (10%) de son traitement brut par paie.

Donc, si vous devez de l'argent à la Commission, retenez cette clause et rappelez-la aux personnes concernées.

TEMPS SUPPLÉMENTAIRE

(Diane Lafrenière, vice-présidente Secteur services de garde)

SERVICES DE GARDE

Il est important que vous notiez que depuis le 1er octobre 1999, selon les normes du travail, la semaine normale de travail est maintenant de 41 heures/semaine. Donc, tout travail effectué au-delà de ces heures au service de garde sont considérées comme du temps supplémentaire, c'est-à-dire payées à temps et demi.

(Suite de la page 1, Parlons d'argent)

Comme il n'y a pas eu de hausse d'impôt et de taxes, que les compagnies ont continué de bénéficier des mêmes généreuses subventions et que les mieux nantis ont continué de se soustraire au régime d'imposition par une batterie d'échappatoires fiscaux, il ne restait plus que les employés et employées de l'État pour contribuer seules et seuls à la lutte au déficit.

Souvenez-vous de l'infâme Loi 102 qui nous coupait 2 jours de salaire par année.



Souvenez-vous des longues listes de postes réguliers abolis et remplacés en cachette par des jobines à temps partiel et par de faux emplois "temporaires".

Souvenez-vous des "réorganisations administratives" qui augmentaient sans cesse votre charge de travail sans aucune compensation.



Souvenez-vous du nombre effarant de vos collègues qui disparaissaient soudain pour des congés de maladie prolongés ou des congés sabbatiques improvisés pour ne pas craquer sur la job.



Souvenez-vous que vous n'avez pas eu d'augmentation réelle de salaire depuis 10 ans.

Même si Bernard Landry tente de dissimuler ses énormes surplus budgétaires, les indicateurs économiques ne laissent place à aucun doute sur l'ampleur sans précédent de ces surplus.

L'ultra-prudente Banque Royale affirme que TOUS les gouvernements du Canada pourraient déjà diminuer les taxes et les impôts de 25% sans problèmes financiers pour les 5 prochaines années.

Lucien Bouchard tente d'opposer les augmentations salariales du secteur public à une diminution de l'impôt des particuliers. Ce discours démagogique et basement électoraliste ne résiste pas à une analyse économique sérieuse.

L'ancien ministre conservateur Brian Mulroney et son ex-collègue Jean Charest véhiculent toujours les vieilles idées sur la suprématie de l'entreprise privée et sur le caractère "divin" des lois du marché mondial.

Lucien Bouchard n'a toujours pas compris. En retard d'une révolution économique, culturelle et sociale, il maintient toujours le cap sur une conception dépassée du rôle de l'État et de ses organismes constituants. Entêté, narcissique et aveugle devant les évidences, il continue de prôner le crédo de la diminution du rôle de l'État au profit de l'entreprise privée. Il abdique les responsabilités sociales du gouvernement envers ses citoyens.

Seules les lois du marché doivent prévaloir. Et tant pis pour les moins forts, les désorganisés, les malades, les vieux et les jeunes! La loi du marché est impitoyable: les plus forts bouffent tout cru les plus faibles.

Ne nous laissons pas leurrer par les promesses de baisse des impôts. Ce n'est pas pour nous. Les impôts sont une manière de redistribuer la richesse collective dans une société évoluée et de donner accès à tous les citoyens à des services primaires comme la santé et l'éducation.

Comme nous ne sommes pas riches, une diminution des impôts aurait peu de conséquence sur nos revenus nets.

En baissant les impôts, le gouvernement coulerait dans le béton la situation actuelle dans les services publics. Les plus riches pourraient continuer à envoyer leurs enfants dans les écoles privées (mais grassement subventionnées par les impôts des travailleurs et travailleuses) et à se faire soigner dans les cliniques privées américaines tandis que le monde ordinaire continuerait de râler dans les corridors des urgences et d'entasser ses enfants dans des classes surpeuplées.

Lucien Bouchard nous offre un choix social:
Une société qui favorise uniquement les riches par la loi de la jungle ou une société qui se préoccupe de tous ses citoyens. Il a déjà choisi le camp de ses amis naturels.

La balle est maintenant dans notre camp.

Et maintenant, parlons d'emploi

(Noëlline Foucher, secrétaire générale par intérim)

Dans un éditorial de La Presse, Marc Laviolette, président de la CSN, nous rappelle que malgré les prétentions de certains idéologues attribuant des impacts quasi miraculeux aux baisses d'impôts, à coût égal, l'impact des dépenses publiques est beaucoup plus grand.

Selon les calculs de la firme Informetrica, un milliard supplémentaire en santé et éducation génère de 24 000 à 25 000 nouveaux emplois. Lorsque le même montant est utilisé pour financer une baisse de l'impôt sur le revenu, il ne génère que 9 000 emplois.

Qu'est-ce que le PAP?

Il s'agit du Programme d'Aide au Personnel

Aboli il y a quelques années dans le cadre des coupures "bouchardiennes", il est enfin revenu.

Ce programme est là **POUR VOUS.**

- **CONFIDENTIALITÉ ASSURÉE** (locaux situés à l'extérieur de la Commission);
- **GRATUITÉ** des services;
- **FACILITÉ D'ACCÈS.**

Ollie Painchaud et Hans Van Bennekum sont les deux psychologues que la CSDM a embauchés afin de répondre à vos questions et vous recevoir si vous le désirez.

Voici les coordonnées du PAP:

**6865, rue Christophe-Colomb
(entre Bélanger et St-Zotique)
Ollie Painchaud (514) 596-7122
Hans Van Bennekum (514) 596-7123**

VACANCES DES FÊTES

Mais oui! Les froids reviennent et ceci nous fait déjà penser aux vacances des fêtes.

(Noëlline Foucher, secrétaire générale par intérim)

Contrairement à ce que certaines personnes pourraient penser, les journées de vacances du soutien ne sont pas les mêmes que les enseignantes et enseignants.

Nous, le soutien, nos vacances débuteront le 24 décembre pour se terminer le 4 janvier, donc, retour au travail le 5 janvier. Cependant, vous pourrez prolonger votre congé avec des jours de vacances ou de la récupération ou sans solde, mais votre supérieur immédiat ne peut en aucun temps exiger de vous que vous prolongiez votre congé.

AFFICHAGES DE POSTES ET MISES EN CANDIDATURE

Lorsque vous postulez un poste, S.V.P. ne pas détacher les copies du formulaire de mise en candidature, car les personnes au Service des ressources humaines doivent y inscrire votre ancienneté avant de nous faire parvenir notre copie.

Merci de votre collaboration.



Association professionnelle du personnel administratif (CSN)
6910 Pierre de Coubertin, Montréal, QC H1N 1T6

Téléphone: (514) 254-3503 - Télécopieur: (514) 254-7872 - Message enregistré (514) 254-6298